

# Opération Sévigny-Chartrand Armes et école : une combinaison dangereuse

Ce qui suit est basé sur des événements réels. Seuls les noms et les lieux ont été changés.

## L'appel

Par un matin comme les autres... enfin pas tout à fait. M. Pilon se rend visiter son père à l'hôpital quand il aperçoit, près de la polyvalente Sévigny-Chartrand, un jeune qui lui semble suspect. Environ 17-18 ans, jeans, manteau beige avec capuchon cachant son visage, pistolet à la main. M. Pilon ne fait ni une ni deux et avise les policiers.

Le sergent Hugo Lizotte, coordonnateur local en police de proximité, entend l'appel sur les ondes radio de la Sûreté du Québec. Il téléphone à la direction de l'école et lui demande de déclencher le **Plan de réponse pour des établissements sécuritaires**. Puis il dépêche immédiatement un véhicule sur place pour intervenir. Il avise ensuite le capitaine Martin, responsable du poste, et demande au lieutenant Marchand, son adjoint, de venir l'appuyer dans le cadre de cette opération.

## Le Plan de réponse pour des établissements sécuritaires

Les patrouilleurs arrivent rapidement sur place. **Le code pour le confinement barricadé est lancé; le personnel scolaire se met en branle.** Le capitaine Martin, également arrivé sur les lieux de l'école, prend en charge l'opération. Il communique avec le lieutenant Talbot du Groupe tactique d'intervention. Le Groupe tactique d'intervention se met en route.

**À ce moment, tous les élèves sont confinés dans leur classe, les portes sont barricadées, c'est le silence total dans l'école.** Personne ne peut plus entrer ou sortir de l'école, car les entrées sont sous surveillance policière.

## Le déploiement rapide

On peut alors procéder au déploiement rapide. **Le capitaine Martin donne l'ordre aux patrouilleurs d'entrer dans l'école pour faire le tour des locaux afin de localiser et de neutraliser la menace.**

Pendant ce temps, le Groupe tactique d'intervention arrive sur place et se prépare à intervenir.

Les policiers qui sont à l'intérieur de l'école terminent l'inspection des locaux. Rien à signaler. S'il s'agissait d'un tireur actif, il serait déjà passé à l'acte.

## L'évacuation

Le code pour l'évacuation est donc donné. Les élèves sont évacués, classe par classe, pendant que les policiers sont toujours à l'intérieur de l'école.

## L'interception

Peu après l'évacuation des élèves, un membre du Groupe tactique d'intervention aperçoit le jeune suspect dans le stationnement de l'école. Il a une arme dans les mains et la montre à son ami. L'information est transmise aux patrouilleurs et à la direction. **Le jeune est intercepté.** Il confirme son trajet et indique qu'il a acheté l'arme, un pistolet à air comprimé, la veille. Il voulait la montrer à son ami.

Jonathan est un étudiant de la polyvalente. Il ne savait pas que l'école était confinée à cause de la présence possible d'une arme à feu dans l'école. Lorsqu'il a constaté que les entrées étaient sous surveillance policière, il a décidé d'aller dans le boisé pour s'amuser avec sa nouvelle arme.

## Fin...

Cette journée-là, en amenant son arme sur les lieux de l'école, Jonathan a non seulement provoqué le déclenchement du **Plan de réponse pour des établissements sécuritaires** et la mobilisation de plus d'une dizaine de policiers; il a également risqué sa vie. Il aurait en effet pu devenir la cible des policiers lors du déploiement rapide.

### La loi « Anastasia »

La loi « Anastasia », surnommée ainsi en l'honneur d'Anastasia de Sousa, victime de la fusillade du collège Dawson en septembre 2006, interdit notamment la possession d'armes à feu dans :

- les établissements d'enseignement de tout niveau;
- les transports publics et scolaires.

Tout contrevenant est passible d'une amende pouvant varier entre 500 \$ et 5000 \$.

De plus, toute personne travaillant dans l'un de ces milieux a le devoir de signaler tout comportement pouvant menacer la sécurité publique.

Qu'il s'agisse d'une vraie arme, d'une arme à air comprimé (*Airsoft Gun*) ou d'un jouet, aucune arme n'est permise à l'école.

## Besoin d'aide?

En plus des gens de ton entourage, d'autres personnes peuvent te venir en aide si tu as un problème ou si tu as besoin de te confier, elles se trouvent à :

**TÉL-JEUNES**  
1 800 263-2266

<http://teljeunes.com/>



[www.jeunessejecoute.ca](http://www.jeunessejecoute.ca)

Si tu veux **signaler un crime** (par exemple, trafic de drogue, taxage, menaces, agressions sexuelles ou physiques), tu peux t'adresser, en toute confidentialité, à :



<https://echecaucrime.com//>

**Signature de l'agent PIMS**